

Délibération CA-20260625-5.2.2

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative aux répartitions complémentaires de la subvention pour charges de service public (Titre 3) SCSP 2026 aux Crous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les répartitions complémentaires de la SCSP allouée aux Crous en 2026, telles que présentées en séance le 25 juin 2026.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu les documents relatifs aux répartitions complémentaires de la SCSP 2026, présentés en conseil d'administration le 25 juin 2026.*

Article unique

Le conseil d'administration vote les répartitions complémentaires de la subvention pour charges de service public (Titre 3) SCSP, allouée aux Crous en 2026, au titre de la généralisation du repas à un euro, au transfert du titre 5 au titre 3, aux crédits d'accessibilité ainsi qu'à une mesure de soutien.

Les cinq tableaux de répartition des crédits aux Crous sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Nombre de votants : 27

Procurations : 11

Pour : 16

Contre : 5

Abstentions : 6

NPPV : 0

**La présidente
Bénédicte Durand**